

SECTEUR PUBLIC

MISSION ACCOMPLIE !

Des gains majeurs partout



est l'organe officiel
de la Confédération
des syndicats nationaux
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,
il est tiré à 24 000 exemplaires
et distribué gratuitement
dans les syndicats de la CSN
à travers le Québec.

Coordination

Louis-Serge Houle
(lshoule@total.net)

Rédaction

L'équipe du Service
de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Clément Allard
Paul Pygeon
Archives CSN
Contributions militantes
Photographies de la couverture :

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo

Louis-Serge Houle

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN
de l'imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de
distribution de la CSN,
avec la collaboration
de membres du Syndicat
de l'alimentation
de Saint-Hyacinthe (CSN),
en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre
d'exemplaires reçus :

(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC. H2K 4M5

Site Internet de la CSN :

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2000

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste
publication
no de convention : 1435388

BILLET
Jean-Pierre
Pare

Bogue et bug

On peut et on doit se réjouir de ce que l'homme et sa personne accompagnatrice aient remporté le plus grand succès dans leur combat titanique contre l'un des fruits de leur propre bêtise, sinon de leur imprévoyance crasse, le Grand Bogue. Oh, il y a bien eu quelques hoquets ici et là, mais rien pour écrire à sa mère. À peine à sa compagnie de carte de crédit.

On doit s'en réjouir non seulement parce que les craintes les plus loufoques de certains ne se sont pas réalisées (genre : les tondeuses à gazon qui descendent dans la rue et les fours à micro-ondes qui crachent leurs entrailles...), mais surtout parce que cette victoire met en lumière toute la science, le sens de la logistique, le talent et l'opiniâtreté dont l'homme et sa personne accompagnatrice sont capables, surtout lorsque c'est en quelque sorte un peu de leur survie qui est en jeu. « Survie », ici, doit être entendu dans le sens de « bien-être », bien sûr.

Alors tiens, et si on le prenait, au pied de la lettre, ce mot ? Les gouvernants de la planète, nos entrepreneurs, nos industriels et autres ca-

pitalistes de tout acabit ont investi entre 300 et 700 milliards de dollars US, selon l'AFP, et jusqu'à 2000 milliards, selon Radio-Canada, pour enrayer l'insurrection appréhendée des tondeuses à gazon, des fours à micro-ondes et des ordinateurs. Réglons pour cinq cents milliards, le chiffre le plus souvent avancé. C'est quand

même pas des pinottes ! Pourquoi diable ne pourrait-on se mettre à rêver que nos gouvernants et autres capitalistes s'attaquent avec autant d'acharnement, d'imagination et de moyens radicaux à la survie, la vraie, la triviale survie biologique, de cette moitié de l'humani-

té qui crève de faim ? Pourquoi la faim, la misère, la pauvreté ne devraient-elles pas être attaquées sans pitié comme autant de détestables et intolérables bogues du millénaire à traquer, à éradiquer ?

Comment ? Parce que lutter contre la faim, la misère et la pauvreté n'est pas payant, ça ne rapporte pas des milliards ? Ah bon. Alors nous voilà ramenés à de bien pitoyables dimensions : les dimensions d'un bug.



Il y a
31 ans
déjà...



Photo : Archives CSN

Octobre 1968 :
La FNEEQ a souligné,
l'an passé, ses 30 ans.
Mais, avant elle, il y
avait le Syndicat des
professeurs de l'État
québécois (SPEQ-
CSN) qui existait
depuis 1961. Le 13
octobre 1968, ses
membres ont mani-
festé en appui aux 13
professeurs condam-
nés pour avoir passé
outre à une injonc-
tion.



Secteur public

Mission accomplie !

Une négociation comme celle qui vient de se terminer, on n'avait pas connu ça depuis 10 ans. Et les résultats, très bons, réalisent les grands objectifs syndicaux fixés par les membres.

Photos :
Alain Chagnon

Thérèse Jean

Quand les quatre fédérations du secteur public et la CSN ont commencé à bâtir les projets de conventions collectives, il y a près de deux ans, la conviction qu'il ne pourrait y avoir de règlement satisfaisant sans stopper la dégradation des conditions de travail et freiner la perte du pouvoir d'achat était déjà acquise. Après 18 mois de négociation ardue, c'est mission accomplie.

Pour la première fois depuis 1989, les 135 000 travailleuses et travailleurs du secteur public de la CSN ont négocié leur convention collective « d'un couvert à l'autre ». Fait marquant dans les annales du secteur public, le tout s'est déroulé sans qu'aucune loi spéciale n'interfère dans le processus de négociation. Pour la vice-présidente Claudette Carbonneau : « Renouer avec le libre exercice de la négociation constituait un objectif incontournable. Bien sûr, ce n'est pas ce qui révolutionne la vie du monde, mais quand on réhabilite ce droit, on reprend confiance en notre capacité d'action collective pour améliorer nos conditions de travail et ça, c'est porteur d'avenir. »

Cette dernière n'hésite pas à dire que cette négociation est décisive pour le développement futur des services publics. « Elle marque un point tournant. Elle ne répond pas à toutes les attentes que nous exprimions, mais elle nous place dans une trajectoire de réinvestissement sur le plan des services publics et des conditions de travail. »

Le résultat équilibré de cette négociation est ce qui la satisfait le plus : « Les progrès enregistrés dans les conditions de travail sont nombreux. Et que nous ayons réussi à forcer le gouvernement à investir 120

millions par an pour bonifier le régime de retraite, de même qu'à renouer avec une vraie politique salariale en obtenant un règlement qui se compare avantageusement avec ce qui se négocie ailleurs donne à cette négociation un résultat

très balancé. »

Que ceux qui sont tentés de croire que le gouvernement s'est montré généreux se ravissent. « C'est à l'arraché que les ententes ont été obtenues. Le gouvernement était certes en mesure de constater les ravages



Les délégué-es du Conseil du secteur public de la FEESP ont souligné de belle façon le travail de la vice-présidente Claudette Carbonneau et du coordonnateur de la négociation, Louis Bibaud, lorsqu'ils se sont prononcés sur les ententes de principe.

des compressions sur l'état des réseaux comme le dégât, sur le plan politique, causé par la dégradation des services à la population. À cet égard, on peut penser qu'une bonne partie du capital de sympathie qui s'est exprimé à l'endroit des infirmières de la FIIQ, au plus fort de leur grève cet été, était aussi acquis à d'autres groupes d'employés du secteur public. »

Une mobilisation soutenue

La grève a été rejetée mais la mobilisation des membres n'a pas fait défaut et Claudette Carbonneau croit qu'une certaine conjoncture politique a joué en faveur des syndicats, notamment les rapports houleux entre Ottawa et Québec et les ratés du deuxième mandat du gouvernement Bouchard. « Nous sommes allés à la limite de ce que nous pouvions atteindre dans les circonstances. »

Le contrat de travail des salarié-es du secteur public est de quatre ans. Les conventions collectives étant échues depuis le 30 juin 1998, aussi bien dire qu'il ne reste plus que deux ans avant de recommencer. Cela laisse du temps pour veiller à l'application des gains ainsi que pour faire un bilan en profondeur de cette négo. Pour la vice-présidente, on ne pourra faire l'économie d'une réflexion sur le processus de négociation dans le secteur public portant, entre autres, sur la manière de le rapprocher des syndiqué-es.



Ginette Guérin
présidente de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP)

Une victoire sur toute la ligne

Pour une fois depuis de nombreuses années, nous avons su accomplir un véritable exercice de négociation. C'est l'un des aspects positifs de cette ronde. Quant aux résultats, il s'agit d'une victoire sur toute la ligne. Tant dans les secteurs du soutien scolaire que du soutien collégial, nous sommes parvenus à contrer les demandes considérées prioritaires par les patrons. C'est dire combien la côte était haute à remonter. Nous comptons des victoires éclatantes, notamment au chapitre de la précarité, ce phénomène étant particulièrement en expansion chez le personnel de soutien. La sécurité d'emploi pour les employés à temps partiel dans le soutien collégial ou encore pour les employés dans les services de garde était loin d'être acquise. Mais nous avons réussi.

Conditions de travail : des gains dans tous les secteurs

Un quotidien amélioré

Après dix années de compressions et de réformes, l'urgence dictait d'améliorer de façon significative les conditions de travail, premier signal vers la reconstruction des grands réseaux publics. Il fallait stopper le mouvement de dégradation, dépasser le statu quo. Pour ce qui est des grandes priorités, la précarité, la privatisation, la protection et l'amélioration de l'emploi, les objectifs ont été en bonne partie atteints. Voici un aperçu des gains obtenus.

Précarité

Dans le **secteur soutien scolaire de la FEESP**, la notion de poste régulier, la sécurité d'emploi ainsi que l'octroi des bénéfices liés à l'assurance-salaire pour les employés des services de garde leur sont enfin reconnus. Le titre d'emploi d'éducatrice en services de garde remplace dorénavant celui de préposée en service de garde, comme le souhaitaient les membres. À compter du 1^{er} janvier 2000 donc, les éducatrices et les responsables recevront respectivement des ajustements salariaux de 11,63 et de 23,19 pour cent.

En outre, les commissions scolaires devront favoriser la création d'emplois à temps plein par la fusion des postes

à temps partiel. Une liste de rappel par ancienneté de même que la reconnaissance de l'ancienneté des salariés temporaires pour l'obtention d'un poste régulier sont assurées.

Dans le **secteur soutien cégeps de la FEESP**, la sécurité d'emploi pour l'ensemble des salarié-es à temps partiel est acquise. Le secteur est parvenu à faire abandonner à la partie patronale ses demandes concernant la création sans contrainte de postes à temps partiel.

Du côté des profs de cégeps de la **FNEEQ**, les enseignants non-permanents qui ont cumulé dix années d'ancienneté auront une meilleure priorité d'emploi, ce qui stabilise

d'autant les ressources enseignantes. La FNEEQ a aussi obtenu de limiter l'embauche de chargés de cours pour les cours réguliers.

Dans la santé et les services sociaux, où œuvrent les membres de la **FSSS** et de la **FP**, la parité des droits entre les salariés à statut précaire et les employés réguliers est acquise quant au calcul de l'ancienneté et celui de la rémunération pour les vacances, les congés fériés, les congés de maladie et les congés mobiles en psychiatrie. De plus, des mécanismes enrichis, concernant la conversion des heures travaillées en postes à temps plein, permettront d'augmenter progressivement le nombre de postes à temps plein et, ainsi, réduire le



Le 14 décembre, manifestation des employées de soutien de l'Aide juridique pour réclamer de meilleures conditions de travail et une accélération du processus de négociation.



Dès l'annonce des ententes de principe survenues à la table centrale et à la table sectorielle, les délégués du conseil fédéral de la FSSS se sont levés d'un bond pour ovationner les membres des comités de négociation.

Photo : Clément Allard

taux de personnes à statut précaire, qui atteint 55 pour cent.

Sous-traitance

Dans l'éducation, les secteurs soutien scolaire et cégeps de la FEESP ont obtenu que les employeurs consultent les syndicats afin de trouver des solutions autres que la sous-traitance ou le travail à forfait.

Dans la santé et les services sociaux, la FSSS a réinstallé les mécanismes, obtenus en 1995, permettant aux syndicats d'avoir droit de regard et d'intervention sur l'octroi ou le renouvellement des contrats d'entreprises. Ces dispositions

avaient permis aux syndicats du Pontiac, dans l'Outaouais, de bloquer un projet de privatisation.

Protection et amélioration de l'emploi

La FP, qui avait identifié la surcharge de travail comme l'un des problèmes les plus importants des professionnels, agira sur cette question par le biais de l'organisation du travail. Les comités de relations de travail seront obligatoires et examineront, entre autres questions, celles relatives à la surcharge de travail dans chaque milieu. Au chapitre de la santé-sécurité et

de la violence, un énoncé de principe est introduit dans la convention avec l'obligation pour les parties locales de convenir d'une politique sur cette question. La violence, dans le travail quotidien avec les usagers et à l'intérieur de l'établissement, est reconnue. Sur les plans de l'autonomie, pratique et responsabilité professionnelle, la partie patronale devra examiner avec le syndicat la coordination professionnelle et l'organisation des services, incluant le télétravail.

Dans le soutien scolaire, des comités paritaires élaboreront des programmes de perfectionnement et de réorientation professionnelle pour le personnel. Quant aux changements technologiques, des moyens accrus d'adaptation sont accordés aux employés. Dans le soutien cégeps, le gain le plus important est sans contredit le droit de contester en tout temps sa classe d'emploi et l'élimination du double fardeau de preuve à faire dans le cas d'un grief de classification. Le secteur a aussi réussi à introduire des mécanismes pour encadrer la mutation du personnel.



Photo : Clément Allard

Louis Roy
président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)

La meilleure négo depuis vingt ans

C'est la meilleure négociation que nous ayons connue en 20 ans. Depuis 1979, c'est la première fois que nous réussissons à bonifier chacune des sections de notre convention collective. En 1982, les conditions de travail ont été décrétées. En 1985, nous avons retrouvé le droit de négocier et, en 1989, ce fut sensiblement la même chose. Cette entente représente la première lueur d'espoir d'une amélioration véritable des conditions de travail dans le secteur public. Bien sûr, il reste la question du réinvestissement dans les services publics. Mais cette négociation démontre, contrairement à ce que disaient les patrons, qu'il est plus facile de trouver des solutions à des problèmes globaux à travers un processus de négociation centralisée que décentralisée, un obstacle sur lequel nous nous sommes butés pendant plusieurs mois et que nous avons réussi à écarter.



Le 23 août, les membres des syndicats des employés de soutien cégeps de la FEESP et des enseignants de la FNEEQ du Cégep du Vieux-Montreal ont souligné à leur manière la rentrée scolaire.



Depuis une dizaine d'années, la CSN réclamait une authentique démarche d'équité salariale dans le secteur public. C'est maintenant chose faite.



Josée Roy
vice-présidente
de la Fédération
des professionnelles (FP)

Les gains sont majeurs

Cette négociation a été dure mais lorsqu'on regarde les résultats, elle a été satisfaisante. Les patrons étaient en appétit. Ils voulaient avancer leurs solutions pour régler des problèmes de gestion découlant des compressions budgétaires. Le grand pas que nous avons franchi, c'est celui d'avoir obtenu un règlement sur nos bases syndicales. Les gains sont majeurs : des augmentations salariales et des outils pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés quotidiennement par notre monde tant sur les plans de l'autonomie, de la pratique et des responsabilités professionnelles que de la violence au travail et de la charge de travail. Nous sommes maintenant mieux équipés pour avoir une plus grande prise sur notre travail.

La FNEEQ a obtenu le maintien des ressources enseignantes au niveau actuel. Le choix qu'ont fait les membres de la FNEEQ, en 1997, d'accepter une réduction salariale équivalente à 3,57 pour cent plutôt que de voir disparaître des postes d'enseignants aura ainsi permis de préserver 450 emplois. Le résultat concret se traduit aujourd'hui par la préservation du niveau de ressources enseignantes au collégial et par de meilleurs ratios maître-élèves dans les cégeps où les profs sont affiliés à la FNEEQ que dans les cégeps où se retrouvent les membres de la FAC et de la CEQ. D'autre part, la litigieuse question de la réduction salariale, qui perdurait depuis 1997, est éliminée. Les profs de cégep toucheront leur plein salaire à compter du 1^{er} janvier 2000. Par contre, les augmentations prévues pour mars 2000, 2001 et 2002 seront décalées au mois de septembre pour chacune de ces trois années. Les enseignants ne seront plus soumis à l'obligation d'un congé sans solde de 9,3 jours, gagnant ainsi du temps pour mieux encadrer les étudiants et assumer de nouvelles tâches découlant de la réforme.

Une convention améliorée

À la FSSS, on estime avoir enregistré des gains sur plus de 60 aspects de la convention collective. Parmi ceux-ci, on retrouve le maintien de la rémunération de la personne en absence pour invalidité, lorsque cette absence est contestée par l'employeur. Dans le cas d'un arbitrage défavorable, un mécanisme de remboursement est prévu.

La lettre d'entente portant sur le nombre maximal d'infirmières auxiliaires pouvant être admises au programme de sé-

curité d'emploi a été reconduite, contribuant ainsi à défendre cette profession qui est menacée par l'intention des employeurs de procéder à des abolitions de postes. Pour ce qui est des techniciennes et techniciens médicaux du SPTM, en plus de bénéficier des paramètres généraux de la convention FSSS, ils ont obtenu un mécanisme d'orienta-

tion leur permettant d'être initiés aux nouvelles technologies durant leurs heures de travail. Un comité de relations de travail est créé pour permettre aux employeurs et aux syndicats du SPTM-FSSS de trouver conjointement des solutions pour résoudre des problèmes d'organisation du travail, de changements technologiques, de formation et de santé-sécurité.

L'équité salariale, enfin !

Dans la nuit du 17 décembre, le gouvernement concluait avec la CSN une entente où, pour la première fois, il acceptait de faire un examen de sa structure salariale dans le cadre d'une authentique démarche d'équité salariale visant à éliminer les discriminations fondées sur le sexe.

Parsemés d'embûches, les pourparlers sur l'équité salariale traînaient en longueur depuis plusieurs mois. La difficulté de s'entendre avec les autres organisations syndicales avait conduit la CSN, le 19 novembre, à proposer au gouvernement sa propre démarche.

Cette entente marque l'aboutissement de dix longues années d'efforts pour mettre en place, dans le secteur public, une démarche qui prend en compte les caractéristiques des emplois à prédominance féminine pour corriger les discriminations salariales fondées sur le sexe. Il est maintenant permis d'espérer que nous pourrions nous libérer de la camisole de force dans laquelle tous les groupes du secteur public sont plongés à cause du programme de relativité salariale.

Un groupe de travail est créé afin d'examiner et analyser les éléments sur lesquels repose la structure salariale actuelle, soit la valeur des emplois, les évaluations, les rangements et les échelles salariales qui en découlent de même que la manière dont ils ont été obtenus et de convenir, le cas échéant, de propositions de modifications.

Le groupe de travail devra produire son rapport au plus tard le 31 décembre 2000 afin de permettre à la CSN et au gouvernement d'engager des pourparlers sur les suites à y consacrer. Ce processus, qui nécessitera beaucoup de vigilance et d'implication de la part des syndicats, permet d'espérer des résultats tangibles pour les femmes dans les mêmes délais que ceux prévus à Loi sur l'équité salariale.



La protection du pouvoir d'achat

L'une des priorités consistait à renouer avec une vraie politique salariale. Ces dix dernières années, le pouvoir d'achat des salariés de l'État s'est érodé de 5,9 pour cent. L'entente salariale permettra de freiner cette érosion. Les hausses salariales sont :

1^{er} janvier 1999 : 1,5 pour cent
 1^{er} janvier 2000 : 2,5 pour cent
 1^{er} janvier 2001 : 2,5 pour cent
 1^{er} janvier 2002 : 2,5 pour cent

D'autres gains importants coiffent le règlement salarial et ils touchent particulièrement les jeunes. Le salaire des moniteurs de camp de jour et des animateurs d'activités sportives dans les collèges, d'environ 9 \$ l'heure, passera à 13,21 \$ l'heure au 1^{er} janvier 2000, soit le salaire minimum du secteur public. Même chose pour le personnel occasionnel affecté aux événements de la Régie des installations olympiques, une revendication vieille de plus de vingt ans !



Le régime de retraite bonifié

Après des pourparlers ardu, le Front commun a convaincu le gouvernement de bonifier le régime de retraite. Créé en 1973, celui-ci est loin d'avoir fait le plein de bénéfices avantageux. Et, bien qu'il en compte maintenant des nouveaux, le taux de cotisation sera révisé à la baisse, selon les calculs de la CARRA. Voici un aperçu des améliorations obtenues :

- à compter du 1^{er} janvier 2000, la portion de rentes découlant du service futur est indexée selon la plus avantageuse de ces formules : le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) moins 3 pour cent ou 50 pour cent de l'IPC ;
- les critères d'admissibilité sont bonifiés. Aux règles actuelles concernant le facteur 90, soit l'âge additionné au nombre d'années de service, avec réduction actuarielle,

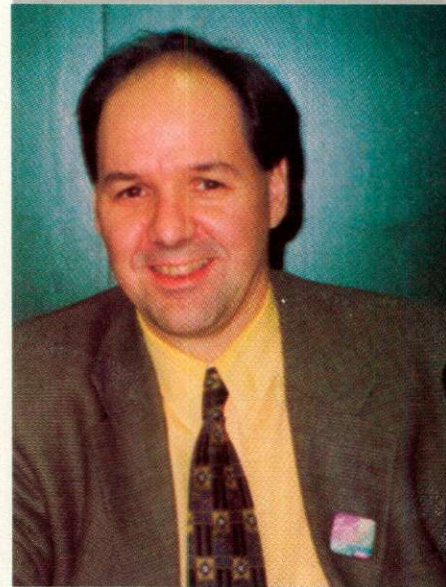
s'ajoute ces deux facteurs : la retraite à compter de 60 ans ou après 35 années de service cumulées ;

- les salarié-es à temps partiel et saisonniers verront reconstruite leur pleine année de service pour les fins d'admissibilité ;
- les crédits de rentes sont revalorisés sur la base d'un maximum de deux pour cent du traitement admissible moyen par année de service ;

- les personnes en invalidité sont exonérées des cotisations pendant trois ans. Les personnes qui touchent une indemnité pourront maintenant cotiser au régime et la CSST assumera la part de l'employeur ;
- les modalités entourant les rachats d'années de service seront revues, soit pour simplifier les règles de rachat ou pour établir une tarification raisonnable sans que cela n'affecte le taux de cotisation.

Organismes gouvernementaux La négo se poursuit

Bien que la négo soit maintenant terminée pour la plupart des syndicats du secteur public, il en reste d'autres pour qui elle doit se poursuivre au chapitre des conditions de travail. C'est le cas notamment des employées de l'Aide juridique et de ceux de la Régie des installations olympiques. Du côté de l'Aide juridique, on souhaite que la semaine du 17 janvier, entièrement consacrée à la négo, permette de conclure le renouvellement des conditions de travail.



Pierre Patry
 président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ)

Mieux placés pour affronter l'avenir

La dynamique des dix dernières années est aujourd'hui inversée. Le résultat de cette négociation n'est pas celui d'une négo qui valide des compressions. Nous avons réussi à alerter la population sur le fait que la dégradation des conditions de travail équivalait aussi à une détérioration des services. Le gouvernement n'a pas eu d'autre choix que d'en tenir compte. La récupération salariale de 3,57 pour cent, que nous avons consentie en 1997 pour préserver le nombre de ressources enseignantes, est maintenant abolie et la FNEEQ se retrouve la fédération des enseignants de cégep où le niveau de ressources sera le meilleur. Nous sommes maintenant mieux placés pour affronter l'avenir et la négociation de 2002 devrait être celle des ressources.

Au cœur de la concentration,
les emplois syndiqués et les salaires

Turbulence dans les marchés d'alimentation

Henri Jalbert

Vous ne vous en êtes peut-être pas encore aperçu, mais vous mangez différemment. Davantage de plats cuisinés, des plats surgelés, de fromages de qualité, etc. Vos nouveaux goûts et vos attentes ont fini par créer de nouvelles opportunités de marché. Pour mieux vous satisfaire, les grandes chaînes qui contrôlent les marchés d'alimentation québécois se sont donc donné de nouveaux moyens. Des moyens qui ont aussi un impact sur les emplois de ceux qui y œuvrent.

D'abord, elles se sont concentrées. Il ne reste plus au Québec que trois grands joueurs sur la patinoire : Sobeys (qui vient des Maritimes et qui a acquis IGA), Loblaw (qui vient de l'Ontario et qui contrôle Provigo et Maxi) et, enfin, Metro-Richelieu (encore québécois, mais qui a acquis une quarantaine de marchés Loeb en Ontario et qui a mis au monde les Super Carnaval).

Au Québec, les trois grands ont un contrôle complet sur le secteur, mais ne font pas nécessairement bon ménage. En effet, chacun cherche à s'emparer d'une plus grande part du marché et chacun a sa stratégie secrète de marketing. Il y a cependant un point sur lequel les trois s'entendent très bien malgré la bataille qui les oppose : c'est la nécessité de s'attaquer aux conditions de travail des employé-es, de façon à maximiser les profits qui sont pourtant déjà énormes.

La guerre que se mènent les trois grands a eu des répercussions importantes sur celles et ceux qui besognent dans les marchés d'alimentation. En effet, au cours des dernières années, les conditions de travail se sont dégradées, le peu de postes réguliers qui existent sont remis en question et les hausses de salaire se font attendre.



Pas de tricherie, monsieur Picard

France Turcotte est caissière depuis vingt-cinq ans au même marché d'alimentation du quartier Douville de Saint-Hyacinthe, le IGA Picard, propriété jusqu'en septembre 1998 d'un marchand indépendant qui a détenu une bannière Metro, avant d'acquérir une bannière IGA et de vendre ce marché à M. Picard. Aujourd'hui, après des années de loyaux services, France et ses 48 camarades de travail sont en lock-out.



France Turcotte

Pourquoi ? Parce que l'actuel propriétaire — monsieur Raphaël Picard — a décidé qu'il

était un maître. Ce que veut monsieur Picard ? Éliminer des « petites choses » qui l'irritent, entre autres, réduire de façon importante le nombre de postes réguliers et de postes syndiqués et « oublier l'ancienneté » pour que les membres de sa famille puissent passer avant celles et ceux qui sont déjà là. Et quand monsieur Picard aura un personnel obéissant avec beaucoup de postes temporaires et sur appel, il déclare ouvertement qu'il sera prêt à investir deux millions de dollars pour agrandir son magasin. Comment monsieur Picard peut-il soutenir un tel lock-out ? Est-il seul ou avec d'autres ? *That is the question.*

Pour France, c'est clair : « Ce n'est pas la guerre seulement

entre monsieur Picard et nous, il y a aussi Sobeys qui est en arrière. Nous sommes tous conscients qu'il faut qu'il y ait un agrandissement du IGA du quartier Douville, mais on ne veut pas payer pour ça. Tu peux l'écrire : on ne lui paiera pas son agrandissement. » Surtout que Sobeys, tout comme Loblaw et Metro-Richelieu, génère des millions en profits.

« Son agrandissement, si monsieur Picard veut le réaliser, ça va être avec nous et non contre nous. Pas de tricherie. Les travailleuses et les travailleurs de l'alimentation doivent se battre contre des grosses chaînes qui ne respectent rien. Tu peux vérifier, c'est partout pareil. Il faudra probablement une plus grande alliance des gens, des groupes qui travaillent dans les marchés d'alimentation. En attendant, c'est la guerre des nerfs, mais nous gardons espoir. »

Y-a-t-il de la place ?

Saint-Hyacinthe est une ville de grosseur moyenne mais suffisamment grande, avec les municipalités des alentours, pour accueillir plusieurs marchés d'alimentation. France connaît tous les marchés de sa région, mais elle a surtout en tête les gros : le gros IGA, le Maxi et un Loblaw qui s'en vient. Ces gros supermarchés sont tous concentrés dans d'autres secteurs, laissant le secteur comprenant le quartier Douville et les municipalités environnantes (Saint-Damase, Saint-Pie, Sainte-Madeleine, Saint-Jean-Baptiste) libre pour un autre supermarché. Un IGA ? Il faudra que monsieur Picard négocie au lieu de tenter d'imposer ses quatre volontés. En décembre,

après six mois de conflit, c'est à 98 pour cent que les travailleuses et les travailleurs de IGA Picard de Saint-Hyacinthe ont une nouvelle fois rejeté les offres globales et finales de monsieur Picard.

Ce conflit peut être très long. France Turcotte le sait.

C'est elle qui a mené la bataille CSN de la syndicalisation d'une douzaine de marchés d'alimentation dans la région en 1977. Les employeurs du temps voulaient geler les salaires pour trois ans. Il a fallu trois mois de grève pour leur faire entendre raison. Ça s'est réglé au mo-

ment même où la loi « anti-scabs » québécoise entrainait en vigueur. Le jour où ils devaient témoigner en cour pour justifier leurs agissements, les employeurs ont finalement réglé.

Les tricheurs finissent toujours par se faire attraper.

Bienvenue dans le merveilleux monde du pain

Il y a une dizaine d'années, il y avait les boulangeries Gailuron, Pom, Durivage. À la suite d'une fusion, il y a maintenant Multi-Markes qui fait toujours du pain Gailuron, Pom et Durivage, mais aussi des pains de « marques privées » et des pâtisseries « Petite douceur ».

Ah oui ! il y a aussi celles et ceux qui travaillent chez Multi-Markes. Quelques-unes, les employées de bureau, sont en grève depuis le 4 décembre pour se donner une vraie convention collective.

Elles ont en effet quitté l'an dernier une autre organisation syndicale — le local 55 de la FTQ — qui négociait directement avec l'employeur sans tenir compte de leurs revendications. Aujourd'hui, il leur faut donc négocier une nouvelle convention au complet, repartir à zéro.

Sandra Pratt, la présidente du syndicat des employées de bureau de la firme Multi-Markes, porte un jugement sévère : « Nous travaillons dans un milieu difficile où les menaces sont monnaie courante. L'agent d'affaires du 55



Sandra Pratt

disait qu'on était une gang de chialeuses. Pourtant, on a réussi à amener en arbitrage un seul grief en quatorze ans. Quand on est arrivé à la CSN, c'est comme si on se syndiquait pour la première fois. »

Ce qu'elles réclament au départ, c'est la sécurité d'emploi. En effet, Multi-Markes peut produire à plusieurs endroits et a déjà montré ses couleurs dans le passé, à savoir qu'elle peut facilement fermer un de ses lieux de production. Comme la compagnie insiste pour n'accorder que 2,5 jours par année de service comme prime de séparation, elles se disent qu'il y a peut-être anguille sous roche. Et ce n'est qu'une clause parmi d'autres à bâtir pour ces quelque 40 travailleuses : il y a aussi tout ce qui touche

la sous-traitance, les droits de déplacement, les horaires de travail. Les salaires aussi : ce n'est pas parce qu'on travaille dans une boulangerie qu'il faut être née pour un p'tit pain.



Les employé-es de Multi-Markes sont en grève depuis le 4 décembre pour se donner une vraie convention collective.

Photos : Alain Chagnon

Gain de cause après 13 mois de conflit

Les emplois sont maintenus à la caisse pop de Forestville

Luc Latraverse

Les 13 membres du Syndicat des travailleuses de la Caisse populaire de Forestville, sur la Côte-Nord, sont retournées au travail la tête bien haute, à la fin de novembre dernier, après 13 mois de conflit.

Gâce à leur ténacité, ces travailleuses ont obtenu concrètement ce que leur employeur refusait toujours de leur accorder en principe, à savoir l'obtention des postes par ancienneté. C'est qu'elles ont mené cette longue lutte contre le recours à des tests d'évaluation de Desjardins pour déterminer si une candidate obtiendrait ou non un poste plus qualifié. Elles n'ont pas obtenu que tous les postes soient attribués par ancienneté. Seuls les postes de niveau I et II le seront.

Toutefois, le texte de la convention collective désigne les personnes qui obtiendront les postes de niveau III, IV et V, lorsqu'ils seront créés. Ainsi, toutes les travailleuses sont assurées de conserver leur emploi lorsque ces nouveaux postes seront disponibles. C'est très important de ne pas voir des personnes de l'extérieur obtenir une priorité d'emploi, surtout lorsqu'on travaille dans une région comme la Côte-Nord.



Les 13 travailleuses de la Caisse populaire de Forestville ont fait reculer leur patron après 13 mois de lutte : l'ancienneté est reconnue.

La présidente du syndicat, Johanne Gagnon, a affirmé qu'il s'agissait d'une victoire pour les travailleuses, même si elle déplore que les autres syndicats n'ont pas emboîté le pas dans cette lutte pour l'abolition des tests d'évaluation. Cependant, elle tient à remercier sincèrement tous les syndicats qui ont appuyé leur lutte pendant ces 13 mois, que ce soit par des

dons en argent ou par des lettres d'appui. « Ces manifestations de solidarité ont largement soutenu notre moral durant le conflit. »

L'employeur a payé une partie des primes d'assurance collective pour la durée du conflit. La convention vient à échéance en juillet 2002.

Photo : Paul Pygeon

35 ans de militantisme à Gaz métropolitain Bonne retraite Fernand !

Henri Jalbert

Fernand Valiquette, l'ancien président du Syndicat des travailleurs de Gaz métropolitain, a pris sa retraite en décembre, après 35 ans de militantisme syndical.

A sa première assemblée syndicale, en 1964, comme il posait trop de questions sur le « contrat ridicule » qui venait d'être signé par le syndicat affilié à la centrale qui se dit « la plus grosse », deux fiers-à-bras l'ont sorti de la salle. Il a alors participé à la mise sur pied d'un syndicat CSN et il est vite devenu un militant — assez visible merci ! — à l'intérieur du mouvement.

« On faisait partie de la gauche. On militait pour la santé et sécurité au travail. On croyait aussi à la formation d'un parti des travailleurs. On contestait pour que nos revendications se retrouvent dans

les discours de la CSN. On contestait beaucoup, mais on se ralliait. »

Au cours de ses dernières années au travail, il a occupé le poste de directeur exécutif aux avantages sociaux et, à ce titre, il est devenu un Responsable Fondation particulièrement actif.

« J'ai toujours cru aux fonds de travailleurs. C'est un moyen à partir duquel on peut aider les travailleurs. J'ai contribué à l'autre fonds à partir de 1986 et, quand la CSN a mis sur pied Fondation, c'est dans le fonds de ma centrale que j'ai investi et que je me suis impliqué. J'ai recruté pas mal de monde et,

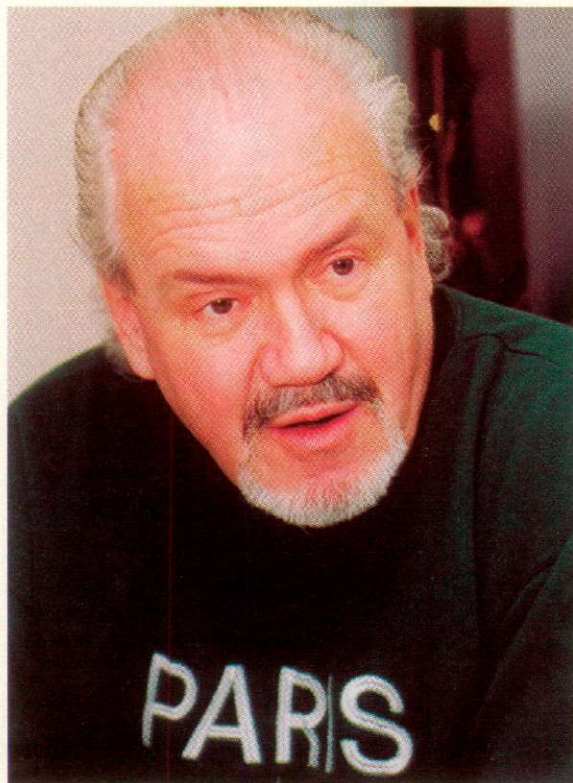


Photo : Alain Chagnon

Fernand Valiquette

aujourd'hui, les travailleurs de Gaz métropolitain investissent par déduction à la source quelque 700 000 dollars par année dans le Fonds de développement de la CSN. »

Au conseil confédéral de

décembre, le président Marc Laviolette a souligné son travail de militant et son implication en santé et sécurité au travail. De quoi donner une dernière montée d'adrénaline à Fernand Valiquette.

Ottawa doit relever les paiements de transfert aux provinces

Maroussia Kishka

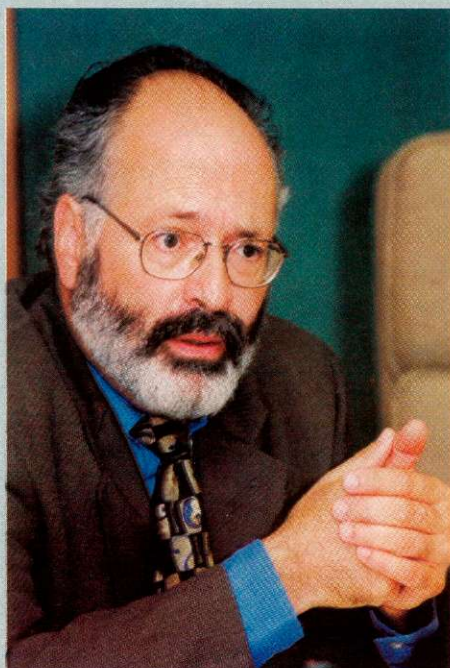
Dans son message du nouvel an, le président de la CSN a lancé un appel à la création d'un front commun de la société civile québécoise, toutes tendances politiques confondues, pour forcer Ottawa à relever substantiellement les paiements de transfert aux provinces.

« **À** Ottawa, ils sont assis sur des surplus gargantuesques qu'ils doivent en bonne partie aux chômeurs et aux provinces. C'est un vol éhonté que la société québécoise ne doit pas cautionner », a affirmé le président Marc Laviolette.

Il a souligné que le gouvernement du Québec est contraint aujourd'hui d'utiliser ses marges de manœuvre financières pour éteindre les feux qui couvent et éclatent. Au Québec et dans les autres provinces canadiennes, la gestion de crise qui prévaut dans les urgences et les hôpitaux illustre quotidiennement les effets désastreux qu'a eus la course au déficit zéro, dont Ottawa est en partie responsable. Le Québec arrive même au dernier rang des provinces canadiennes pour le financement des services de soins de santé.

Or, Ottawa, dont les paiements de transfert servent pour une bonne part au financement des soins de santé, fait la sourde oreille à la demande des provinces canadiennes de les relever à leur niveau de 1994 dès le prochain budget, ce qui donnerait 950 millions de plus au Québec.

Dans son message du nouvel an, le président de la CSN a dit espérer aussi qu'à l'Assemblée nationale, les partis politiques en viennent à une position unanime pour contrer le projet de loi de la « clarté » du premier ministre Chrétien. Il croit qu'il faudra là aussi une mobilisation de la société civile québécoise pour faire comprendre au gouvernement fédéral et au reste du Canada qu'il est méprisant à l'égard du peuple québécois de soumettre la question référendaire et le résultat d'un référendum sur son avenir politique à leur approbation.



En conférence de presse, le président Marc Laviolette a fait état des priorités de la CSN au cours de l'année.

**« À Ottawa,
ils sont assis sur des
surplus gargantuesques
qu'ils doivent
en bonne partie
aux chômeurs
et aux provinces.
C'est un vol éhonté que
la société québécoise
ne doit pas cautionner. »**

Réformer le Code du travail

L'an 2000 sera d'ailleurs une année jalonnée d'événements importants.

Pour la CSN, l'an 2000 doit en outre être l'année de la réforme du Code du travail. Une réforme que le gouvernement du Québec tarde à déposer, malgré ses promesses électorales.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse, qui se tiendra les 22, 23 et 24 février, représentera un autre test important pour le gouvernement du Québec. À la mi-février, la centrale syndicale tiendra un conseil confédéral spécial pour décider de sa participation à celui-ci. Lors de sa conférence de presse, Marc Laviolette a mis en garde le gouvernement de vouloir récupérer cet événement pour justifier de nouvelles politiques.

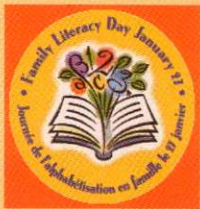
Sur la scène internationale, après le mouvement de protestation contre la nouvelle ronde de négociations de l'OMC, à Seattle, un autre événement majeur se prépare. La Marche mondiale des femmes, qui se tiendra l'automne prochain, mobilisera des milliers de femmes sur tous les continents pour réclamer des actions concertées à l'échelle internationale afin de contrer la violence et la pauvreté. La CSN participera activement à l'organisation de cet événement au Québec.

L'amélioration des conditions de travail et des salaires, le droit à la syndicalisation et le débat sur le financement des soins de santé et l'éducation seront aussi des enjeux importants cette année pour la CSN.

Alphabétisation

Kloprekg jdirole lr skiodke ygritis kel dxèt !

Si vous ne saviez ni lire ni écrire, ce texte vous apparaîtrait comme le titre qui le coiffe : illisible ! Il



s'agit pourtant d'un problème très répandue, même dans nos sociétés dites avancées.

Il faut savoir que l'alphabétisation et l'apprentissage se font d'abord à la maison. Les adultes servent de modèles de comportement et doivent développer chez les enfants le goût de la lecture, de l'écriture et du calcul. Le 27 janvier, deuxième Journée annuelle de l'alphabétisation familiale, peut être l'occasion de prendre conscience des nombreuses façons par lesquelles les familles développent et utilisent

leurs capacités de lecture et d'écriture dans l'accomplissement de tâches quotidiennes. Que

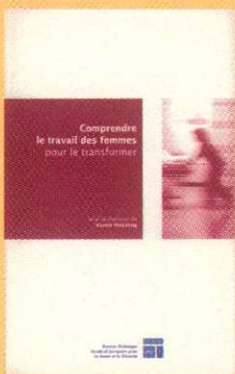
ce soit parce qu'il faut rédiger une note au professeur, faire une liste d'achats, comprendre une facture, suivre une recette ou simplement lire une histoire à l'heure du coucher, on peut profiter de cette journée pour se rappeler que l'alphabétisation est un enjeu majeur qui touche tous les aspects de la vie des gens. C'est un élément essentiel du développement personnel, ainsi qu'un facteur important de la capacité de participer pleinement et activement à tous les aspects de la société.

R.B.

Lecture

Les femmes et le travail

Comprendre le travail des femmes pour le transformer. C'est le titre de l'ouvrage réalisé par le Centre pour l'étude des interactions biologiques entre la



lui des hommes, soit sans danger. Sous la direction de Karen Messing, l'étude a porté, entre autres, sur des caissières, des couturières,

santé et l'environnement (CINBIOSE) et lancé conjointement le 7 décembre par l'UQAM, la CSN, la CEQ et la FTQ. En rendant visibles les aspects du travail des femmes qui constituent un risque pour leur santé physique et mentale, la recherche s'attaque au préjugé voulant que le travail des femmes, comparé à ce-

des aides soignantes, des enseignantes et des employées du bureau. Le président Marc Laviolette a rappelé que la CSN s'est préoccupée de la santé-sécurité au travail des femmes dès son congrès de fondation en réclamant des sièges pour les caissières.

L.L.

Manoir Richelieu

De grandes retrouvailles

En décembre 1985, un sinistre individu qui devint, le temps d'une chanson, un modèle pour les hommes d'affaires du Québec, acquit le Manoir Richelieu pour une bouchée de pain. Prétendant n'avoir acheté qu'un édifice, il refusa alors de reconnaître le syndicat en place et les employés qui y œuvraient depuis de nombreuses années. Le long conflit pour la reconnaissance syndicale qui suivit ces manigances, avec la bénédiction du gouvernement libéral, puis péquiste, a démontré l'inébranlable solidarité des membres de la CSN à l'endroit de ces travailleuses et de ces travailleurs, mais aussi entre ces syndiqués. Car quiconque traverse un conflit d'une telle intensité sait que les déchirements entre les



Photo : Jean-Noël Bilodeau

Ils étaient plus d'une centaine de vrais travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu à se retrouver 12 ans après la fin du conflit.

membres d'un syndicat peuvent survenir à tout moment. Le 27 novembre dernier, à Cap-à-l'Aigle, dans la région de Charlevoix, une centaine de vrais travailleurs du Manoir Richelieu se sont réunis pour fraterniser et discuter à l'approche des Fêtes. Les élus de la CSN d'alors, dont Gérard Larose, de la Fédération du commerce (l'actuelle

secrétaire générale de la centrale, Lise Poulin) et du Conseil central de Québec (l'ex-présidente Nicole Madore) ont tous participé à cette rencontre de solidarité. Le vice-président de la CSN, Roger Valois, a lu un message de Marc Laviolette, qui n'a pu participer à la soirée.

L.-S. H.

La FNEEQ a 30 ans !

En 1969, le 21 septembre, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec est fondée par les quelque 3800 profs d'arts et de métiers, de collègues classiques et de cégeps. Trente ans plus tard, la FNEEQ représente plus de 20 000 personnes, œuvrant dans l'enseignement collégial et universitaire, regroupées dans 70 syndicats. La FNEEQ demeure une intervenante majeure dans l'éducation au Québec. *Longue vie à la FNEEQ-CSN !*



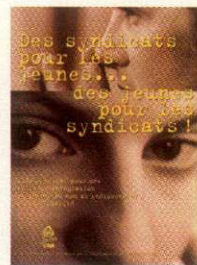
L.-S. H.



À vos livres

Les écrits de la relève

Plus que jamais d'actualité au moment où se prépare un sommet sur eux — avec eux ? On ne le sait pas encore —, le guide publié par le Comité national des Jeunes de la CSN propose des moyens pour lever les obstacles à l'intégration des jeunes au travail, lutter contre la précarité, créer des emplois pour eux et favoriser leur intégration syndicale. Enrichi de témoignages, de facture agréable, il constitue une excellente contribution à un débat indispensable pour renforcer la solidarité entre les générations et préparer la relève.



1601, De Lorimier, Montréal, QC, H2K 4M5
docucsn@total.net
(514) 598-2151
Coût : 5,00 \$

Frais d'expédition : 3,50 \$ pour le premier exemplaire et 0,50 \$ par copie supplémentaire.

Nouvelles conventions collectives

Donohue de Clermont

Débat sur la structure salariale

À la fin de 1999, les travailleurs de l'usine Donohue, à Clermont, ont renouvelé leur convention collective jusqu'en 2005. Ils ont obtenu des hausses de salaire de 2 pour cent pour les quatre dernières années de la convention et de 50 cents l'heure pour les deux premières. Toutefois, ils ont amorcé un débat sur la structure salariale, avec d'autres syndicats de la FTPF, en raison des écarts importants qui se creusent entre différents titres d'emploi. Le développement de la technologie serait responsable des écarts constatés. En effet, ces écarts se creusent démesurément pour les titres d'emploi qui sont moins visés par ces changements technologiques. La nouvelle convention collective prévoit aussi plusieurs améliorations au régime de retraite, ce qui est primordial quand on estime qu'environ 150 des 325 travailleurs prendront leur retraite durant la présente convention. Un maximum de 43,5 pour cent des primes d'assurance collective seront assumées par les salariés, l'employeur payant le reste. Les syndiqués ont également touché une prime de signature.

Transport scolaire sur la Côte-Nord

Recul patronal

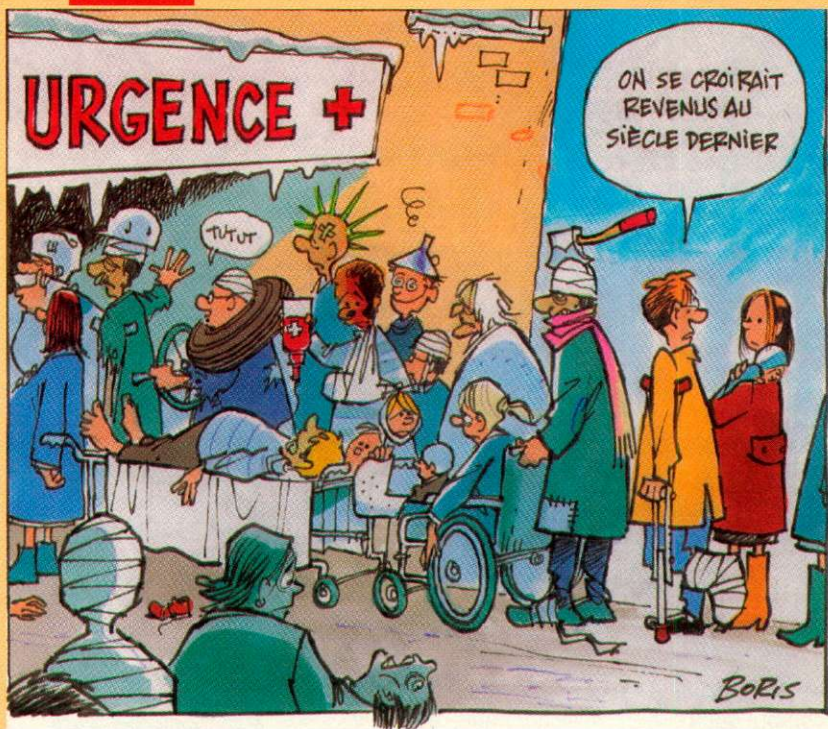
De leur côté, les membres du Syndicat des employés de la compagnie Autobus du littoral, sur la Côte-Nord, ont également renouvelé leur convention collective à l'automne 1999. Ils ont atteint leurs objectifs malgré la demande patronale de réduction de 20 pour cent des salaires. Ils verront en effet leurs salaires indexés jusqu'à concurrence de deux pour cent. Ils sont désormais payés 42 heures pour une semaine de travail de 40 heures. L'employeur ne pourra modifier les horaires sans l'accord du syndicat. Le règlement prévoit enfin la sauvegarde de l'emploi d'une personne désignée, jusqu'à sa retraite.

Secteur municipal à Grande-Île

Haussa salariale de 50 pour cent

Les employé-es municipaux de Grande-Île, en Montérégie, ont obtenu un important rattrapage salarial, passant de 8 dollars à 12,36 dollars l'heure, en plus d'augmentations de trois pour cent et de deux pour cent, pour les deuxième et troisième années de la convention qui se terminera à la fin de 2001. Deux salariés saisonniers ont été inclus dans la convention et la protection de l'emploi a été améliorée.

Luc L.



Grand-Nord

Grève de 24 heures pour l'équité fiscale

Les 307 membres du Syndicat du Centre de santé de Tulattavik, situé dans la Baie d'Ungava, ont débrayé pendant 24 heures et ils ont occupé les bureaux de la direction, ce 10 janvier. Dans d'autres régions de la Baie James et de la Baie d'Ungava, des groupes de syndiqués ont entrepris des moyens de pression administratifs pour soutenir les mêmes revendications.

Selon Lynn Sparks, présidente du syndicat du centre de santé, affilié à la FSSS-CSN, il est temps de corriger de façon globale et définitive les effets pervers de la taxation des diverses compensations pour l'éloignement.

Une étude récente de la Régie régionale de la santé du Nunavik confirme que le coût de la nourriture et des produits courants est de 44 à 100 pour cent supérieur à celui observé dans le Sud. Considérant ces données, le conseil d'administration du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava a adopté une résolution d'appui aux revendications des syn-

diqués de leur établissement.

L'ajout des frais de transport des marchandises et de la nourriture engendre artificiellement un revenu imposable si élevé que le revenu disponible, même en tenant compte de toutes les compensations, est à

toutes fins utiles inférieur à celui d'une famille semblable résidant dans le Sud, après le passage du fisc. L'imposition de l'allocation pour logement constitue une autre forme d'iniquité pour les syndiqués du Grand-Nord.

Luc L.

Gaspésie

Les syndiqués des caisses populaires se mobilisent

Le lundi 15 novembre, les représentantes des 14 caisses populaires syndiquées CSN de la Gaspésie se sont rendues devant les bureaux de la

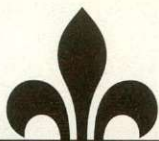


Fédération des caisses populaires Desjardins de leur région afin de protester contre la perte d'une centaine d'emplois de leur secteur dans la région et la disparition des bureaux de la fédération des caisses chez eux. Les travailleuses ont déposé un cercueil pour signifier la mort du développement local et la

perte de 100 emplois. Des prières d'occasion ont été récitées, suivies des interventions d'appui de Jean Lortie, président de la Fédération du commerce, et de Raynald Blais, président du Conseil central de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

L.-S. H.

La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Choisir la lettre qui correspond au mot approprié.

a) Vive ou b) Vivent.

V___ les vacances et v___ les travailleuses et les travailleurs !

c) Tout, d) Toute ou e) Tous.

Au retour des vacances, elle était __ étonnée, __ surprise de recevoir ces __ nouveaux ordinateurs.
f) Vingt. g) Vings.

Après v___ jours de grève, dans cette ville qui compte quatre-v___ mille habitants, quatre-v___ membres sur les quatre-v___-cinq que compte le syndicat étaient rassemblés. Ils ont pris connaissance à la fois des maigres offres patronales en même temps que des profits de la compagnie qui s'élèvent à trois cent quatre-v___ millions de dollars. À combien s'élèveront-ils en l'an deux mille v___ ?

Réponse. a). a). Interjection, devant un nom pluriel, invariable (le plus souvent). c). d). c). Tout, utilisé comme adverbe, est invariable devant un adjectif quand l'adjectif est masculin, singulier ou pluriel, ou devant un *h* muet. Mais devant un adjectif féminin, singulier ou pluriel commençant par une consonne, ou devant un *h* aspiré, il est variable (Drôle d'adverbe !). f). f). g). f). g). f). Vingt se met au pluriel dans deux cas seulement : quand il est suivi des noms milliers, million et milliard, et dans le nombre quatre-vingt placé devant un nom.

2. Trouver les anglicismes.

Il s'est arrêté à la première boîte téléphonique qu'il a vue. Il voulait s'assurer qu'il aurait le temps de vider sa boîte de camion avant d'aller déposer son vote dans la boîte de scrutin.

Réponse. « Boîte téléphonique » est le calque de l'anglais, *telephone booth*. On devrait parler plutôt de cabine téléphonique pour désigner ces petits édicules qui abritent les téléphones publics. Mais les nouveaux systèmes de messagerie vocale s'appellent des boîtes vocales.

La partie d'un camion où on met les marchandises s'appelle caisse.

On dépose les bulletins de vote dans des urnes (Aller aux urnes) et non dans des boîtes de scrutin, calque de l'anglais *ballot box*.

Robert Boucher

P.S. Bonne et heureuse année. Osons espérer que cette nouvelle année sera fertile en victoires syndicales et propice à un meilleur partage de la richesse.



Bilan 1999 : 350 nouveaux syndicats 13 500 nouveaux membres

En 1999, la CSN a continué sur sa lancée en accueillant des milliers de travailleuses et de travailleurs désireux de se syndiquer. Quelque 200 syndicats représentant 6000 employé-es ont reçu leur certificat d'accréditation du ministère du Travail. De plus, 7500 salarié-es ont fondé 150 syndicats CSN. C'est donc 350 syndicats regroupant 13 500 travailleuses et travailleurs qui ont fait leur entrée à la centrale syndicale. En 1998, la CSN avait connu une croissance nette de 10 272 membres.



Roger Valois

« Malgré les embûches et la résistance patronale, permises par un Code du travail qui reste toujours à refaire, l'année 1999 a encore une fois démontré la volonté des travailleuses et des travailleurs de s'organiser en syndicat pour améliorer leurs conditions et pouvoir parler d'égal à égal avec leur employeur, sans crainte d'être congédiés de façon arbitraire », a commenté le vice-président de la CSN, Roger Valois.

Voici quelques unes des dernières requêtes déposées au ministère du Travail.

Roi du Coq Rôti

C'est bien meilleur quand c'est la CSN ! C'est certainement ce que se sont dit les 40 employé-es du restaurant Au Roi du Coq Rôti, à Sherbrooke, qui viennent justement de se syndiquer.

Une cafétéria à Port-Alfred

Le Syndicat national des travailleurs des pâtes et papiers de Port-Alfred (FTPF-CSN) a déposé une requête en accréditation, le 16 décembre, pour représenter les neuf employé-es de la cafétéria de l'usine d'Abitibi-Consolidated, à La Baie.

Viandes du Breton : encore la CSN !

Affectés à l'entretien et à l'épuration des eaux de l'entreprise Viandes du Breton, à Notre-Dame-du-Lac dans le Témiscouata, une vingtaine d'employé-es ont rallié les rangs du syndicat CSN en place, le 16 décembre. Rappelons qu'à l'issue d'un vote sous la surveillance du ministère du Travail, en mai dernier, les 321 employé-es de l'abattoir de porcs

s'étaient prononcés à 67 pour cent pour un syndicat affilié à la CSN.

Alimentation Carrier

Une requête en accréditation syndicale a également été déposée, le 16 décembre, en vue de représenter une trentaine d'employé-es d'Alimentation Carrier, à Matane.

Lesage Transport

Le Syndicat national du transport routier (CSN) continue de faire du chemin : les 40 employé-es de Lesage Transport, à Pointe-du-Lac, l'ont rejoint. C'était le 8 décembre. En campagne pour l'amélioration des conditions de travail et un véritable droit à la syndicalisation dans l'industrie du transport, le SNTR-CSN compte 3750 camionneurs à l'emploi d'agences, de compagnies ou qui sont

camionneurs propriétaires.

Distribution AMJ

Du côté de Ville Vanier, à Québec, les huit salarié-es de l'entreprise de distribution de produits alimentaires AMJ ont fondé un syndicat, le 6 décembre.



Service de syndicalisation
de la CSN

1 800 947-6177



Manif du transport scolaire

En décembre, les syndicats de chauffeurs d'autobus scolaire et la FEESP-CSN se sont vivement opposés au projet du gouvernement québécois de transférer le financement du transport écolier aux commissions scolaires. Cela aurait compromis l'accessibilité et la qualité du service, tout en risquant d'hypothéquer les conditions de travail négociées. Québec a finalement fait marche arrière : c'est le ministère de l'Éducation qui continue d'assumer le transport scolaire. Le 7 décembre, les chauffeurs avaient fait connaître leur point de vue en manifestant au bureau de comté du premier ministre Lucien Bouchard, à Jonquière.

M.C.

Chantier Davie

C'est non au projet patronal

C'est à nouveau l'angoisse pour les employés des Industries Davie et la population de Lévis : le consortium qui veut acquérir le chantier naval a annoncé qu'il retirera son offre d'achat s'il n'obtient pas, le 31 janvier, une convention collective bafouant tous les droits des travailleurs. Au début de janvier, les syndicats ont été unanimes à rejeter le projet soumis par le groupe Desgagnés-Océan-Syntek. D'une durée de dix ans, le projet patronal attaque de plein fouet l'ancienneté des futurs travailleurs, le droit de rappel, la santé-

sécurité et la vie syndicale. Malgré cela, le syndicat des travailleurs s'est-il présenté à la rencontre avec le consortium, le 11 janvier, dans un esprit d'ouverture, sur la base du projet syndical. Mais le groupe patronal est demeuré sur ses positions et a associé la survie du chantier à une entente sur une nouvelle base, équivalant à un virage à 180 degrés. « On ne nous fera pas croire que l'avenir du chantier passe par l'anéantissement de nos conditions de travail », a commenté le président du syndicat, Richard Gauvin.

M.C.

FEESP

Colloque sur la santé mentale en milieu de travail

La FEESP tiendra un colloque sur la santé mentale en milieu de travail pour sensibiliser les syndicats affiliés à cette problématique de plus en plus courante, selon les relevés statistiques de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Les cas d'anxiété, de stress, d'épuisement professionnel et d'autres problèmes reliés à la santé mentale ont doublé au cours de la dernière décennie. Le colloque se tiendra à l'hôtel Delta de Trois-Rivières, les 2, 3 et 4 février.



Luc L.

Radio-Canada

La FNC demeure critique

La Fédération nationale des communications (CSN) accueille favorablement la décision du CRTC de renouveler les licences de la Société Radio-Canada pour sept ans. Elle estime toutefois que le CRTC néglige le fait que, pour accomplir convenablement son mandat, la SRC doit disposer de ressources suffisantes et d'une sécurité financière. Or, la décision du conseil de retirer d'ici trois ans les longs métrages étrangers à succès, aux heures de grande écoute, risque de réduire les revenus publicitaires de la société d'État. La FNC croit que le conseil demande à Radio-Canada de faire plus et différemment, sans égard



au fait que la société a subi d'importantes diminutions de ses crédits depuis dix ans. De plus, elle devra continuer de financer ses opérations de radiodiffusion à partir des revenus obtenus à la télévision. Le CRTC encourage la SRC à continuer de confier au moins 50 pour cent de sa production d'émissions aux producteurs indépen-

dants. La FNC croit que, bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation, le CRTC doit éviter de protéger indûment l'industrie de la production indépendante qui est suffisamment bien établie. Elle estime donc qu'il n'a pas à garantir un pourcentage fixe de production aux producteurs indépendants.

Luc L.

Fondation investit

Au cours du mois de décembre, Fondation, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, a procédé à plusieurs investissements dans différentes entreprises québécoises.

Tanbec (800 000 \$)

Fondation a investi 800 000 \$ dans Tanbec, une entreprise œuvrant dans le tannage et la teinture de la fourrure tant au Canada que sur le marché mondial. Cet investissement permettra le maintien de plus de 90 emplois syndiqués et la création possible de plusieurs autres avec l'expansion prévue.

Veau de Charlevoix (450 000 \$)

Veau de Charlevoix est une entreprise locale d'élevage et d'abattage, offrant des viandes de qualité supérieure pour cette région. Cette injection de fonds permettra la conservation de 26 emplois syndiqués CSN et la création possible d'une dizaine d'autres. « Fondation



appuie les initiatives de développement régional, affirme Léopold Beaulieu, président du fonds. L'entreprise approvisionne la région de Charlevoix, distribuant la viande de veau et les charcuteries dans les magasins IGA et Metro, mais également dans les restaurants réputés. Veau de Charlevoix participe également à la vigueur économique de la région, les autres producteurs locaux bénéficiant des services de l'abattoir. »

Magasins Kirouac (450 000 \$)

Le Groupe Kirouac, une chaîne québécoise de magasins de jouets, établie depuis 1888 à Sainte-Marie-de-Beauce, opère des ma-

gasins à Chicoutimi, Saint-Georges-de-Beauce, Sainte-Marie, Victoriaville, Montmagny, Sainte-Foy et Québec. Une centaine d'emplois seront ainsi assurés et d'autres seront créés avec l'ouverture de nouvelles succursales.

Fromagerie de la Capitale (250 000 \$)

Créée en 1997, cette usine de transformation laitière en plein cœur de Québec offre des produits fabriqués sans agent de conservation, selon les pures traditions québécoises, à partir de recettes et méthodes authentiques. L'investissement assurera le maintien d'une quarantaine d'emplois réguliers et la création possible d'une dizaine de nouveaux.

S.L.



J'aime l'action!

REER FONDACTION				
Calcul des économies d'impôt et du déboursé net selon le revenu imposable				
Revenu imposable	Investissement de 1 000 \$		Investissement de 5 000 \$	
	Réductions d'impôt estimées*	Déboursé net estimé	Réductions d'impôt estimées*	Déboursé net estimé
12 500 \$ à 25 000 \$	643 \$	357 \$	3 215 \$	1 785 \$
25 001 \$ à 29 589 \$	673 \$	327 \$	3 365 \$	1 635 \$
29 590 \$ à 50 000 \$	748 \$	252 \$	3 740 \$	1 260 \$
50 001 \$ à 59 179 \$	782 \$	218 \$	3 910 \$	1 090 \$
59 180 \$ à 62 194 \$	807 \$	193 \$	4 035 \$	965 \$
62 195 \$ et plus	822 \$	178 \$	4 110 \$	890 \$



Celle de Fondation qui me fait bénéficier d'une double économie d'impôt (REER + fonds de travailleurs) pouvant atteindre 82%! Et avec la déduction à la source à chaque paie, j'épargne sans effort. Ça se fait tout seul! L'épargne à Fondation, c'est économique et aussi créateur d'emplois chez nous. Je peux relaxer, Fondation travaille pour moi, pour nous!

FONDACTION
 CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665
www.fondaction.com

* tenant compte des déductions d'impôt pour REER et des crédits d'impôt pour fonds de travailleurs, selon les règles fiscales applicables au 30 novembre 1999. Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus de Fondation disponible à nos bureaux.